

# TES FILMS ET TA ZIK OÙ TU VEUX QUAND TU VEUX

Films et musique qui font le buzz ou créateurs inconnus, tu télécharges non-stop pour en profiter où tu veux, quand tu veux. Mais les limites, tu les connais ?

## Peer to Peer et streaming, C'EST QUOI ?

Le Peer to Peer (P2P) permet de télécharger des films ou de la musique stockés sur un ordinateur distant. Attention ! Les internautes partagent parfois des fichiers dont ils ne sont pas les auteurs, sans autorisation : ce sont des fichiers piratés, donc illégaux. Le streaming permet de visionner une vidéo ou d'écouter de la musique au fur et à mesure de son arrivée sur un ordinateur, sans avoir à télécharger de fichiers. C'est la solution utilisée par Youtube ou Daily-motion, les plateformes de vidéo à la demande (VOD) ou de musique à la demande (Deezer, Spotify...)

## Le Droit d'auteur

### À QUOI ÇA SERT ?

**Tout travail mérite salaire !** Les droits d'auteur et les droits voisins du droit d'auteur permettent aux créateurs (auteurs, artistes-interprètes, compositeurs, musiciens), et à ceux qui les accompagnent dans leur carrière (producteurs, éditeurs) d'être rémunérés pour leur travail. Sans cette rémunération, il n'y a pas de création.

Pour écouter de la musique, tu as plein de possibilités (parfois gratuites), et qui permettent aux créateurs d'être rémunérés :

- Les sites de streaming (offres gratuites ou abonnements payants) : Deezer, Spotify, Apple Music, Amazon.
- Google Play, Soundcloud, Qobuz, Napster...
- Les webradios.
- L'achat de CD.
- L'achat de titres en ligne via des sites de téléchargement (Itunes, Amazon mp3...).
- Ton abonnement téléphonique inclue peut-être déjà un abonnement à un service musical, renseigne-toi.

## Net et sans embrouilles

Certains sites légaux de streaming ou téléchargement de films possèdent le label Offre légale Hadopi. Pour les connaître, va sur <https://www.hadopi.fr/outils-usages/rechercher-un-site-ou-un-service>.

## COPIER N'EST PAS JOUER

Si tu as acheté un CD ou un DVD, tu peux le copier autant que tu veux ? Ben non, tu ne peux en faire qu'une copie pour ton usage perso. Pas question de faire du business en revendant des copies à la sortie du bahut ou de partager un film que tu as téléchargé !

## LA POLICE DU NET VEILLE

Si ton fournisseur d'accès remarque que tu télécharges des fichiers illégalement, il doit prévenir la commission Hadopi qui défend le droit d'auteur. Au bout de 3 avertissements, on te coupe ton accès web et tu régles une amende bien salée.

## LE SAVAIS-TU ?

Sur les sites de streaming légaux type Deezer, Spotify, Apple Music, Amazon ou Napster, tu peux aussi écouter ta musique hors connexion (abonnement payant).

- Le prix d'un abonnement mensuel sur un site de streaming légal est moins cher qu'un hamburger (et la version gratuite existe chez certains en contrepartie de publicités) !
- Si tu télécharges la musique que tu aimes sur des sites illégaux, ceux qui créent la musique ne pourront pas être payés. En plus, toi ou tes parents recevrez un mail d'avertissement de l'Hadopi.
- Télécharger des vidéos à partir de You Tube (stream-ripping) sur ton ordinateur ou ton Smart Phone prive aussi les créateurs de leur rémunération.

## La musique est précieuse

### RESPECTONS-LA !

Tu écoutes de la musique partout, tout le temps. La musique n'a jamais été autant écoutée. Pourtant, la musique est fragile parce que ceux qui la créent ne sont pas toujours rémunérés. Alors si tu aimes la musique, une seule solution : l'écouter sur des sites qui rémunèrent les créateurs.

## DERRIÈRE CHAQUE CHANSON, IL Y A PLUS QU'UN CHANTEUR...

Il y a des gens qui vous ont fait pleurer, qui vous ont fait chanter, des gens qui vous ont fait aimer, qui vous ont fait danser. Quand vous vous rendez sur un site de musique en ligne légal payant ou gratuit, vous rémunérez le travail de chacun : celui qui écrit les paroles de la chanson (auteur), celui qui crée la musique (compositeur), celui qui édite la musique (éditeur), celui qui investit sur le projet, qui développe la carrière de l'artiste et le fait connaître à tous (producteur), celui qui accompagne l'artiste et le conseille (manager), celui qui distribue la musique (service de streaming)...

## TÉLÉCHARGEMENT ILLÉGAL, TU RISQUES GROS

Certaines plateformes de téléchargement ne respectent pas les droits d'auteur ou contiennent des fichiers plus ou moins douteux :

- les fakes : le nom du fichier n'a parfois rien à voir avec son contenu. Tu croyais télécharger le blockbuster du moment ? Tu te retrouves avec un vrai nanar...
- les virus et chevaux de Troie : au lieu de l'album que tu adores, tu as téléchargé un virus qui a explosé ton disque dur... Dur !
- les pubs non stop : certaines plateformes collectent tes infos perso et les revendent. Résultat, ta boîte mail explose de pubs !



Les créateurs sont rémunérés pour leur travail



Aucune rémunération pour les créateurs de la musique

\* Retrouve toutes les offres de musiques légales sur le site TPLM : [www.tplmusic.org](http://www.tplmusic.org)



Les actions d'information et d'éducation de Génération Numérique en milieu scolaire sont réalisées et conduites avec le soutien de :

Notre équipe est à votre disposition au tél. : 01 45 66 00 47 et par mail : [info@asso-generationnumerique.org](mailto:info@asso-generationnumerique.org)  
 Pour plus d'informations, consultez le site de l'association : [www.asso-generationnumerique.org](http://www.asso-generationnumerique.org)  
<https://www.facebook.com/assogenerationnumerique> - Twitter : @AssoGeNum

Ce livret a été imprimé grâce à la participation d'Instagram.

